



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 63074

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur le taux de TVA pour les événements sportifs. Elle lui rappelle que jusqu'à présent, chaque événement, chaque type de manifestation sportive était soumis à une TVA particulière (de 5,5 % à 20 %), sans parler des nombreux cas particuliers. Par exemple, les municipalités avaient la possibilité d'exonérer de TVA les organisateurs des événements sportifs ayant lieu sur leurs territoires. Or la Commission européenne vient de demander à la France d'appliquer une TVA unique pour tous les événements sportifs et lui laissant deux mois pour se conformer à cette évolution normative. Aussi et pour clarifier cette situation, elle souhaiterait connaître les pistes qu'il envisage pour faire évoluer ce domaine de notre législation fiscale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63074

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6827

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)